

## COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 FEVRIER 2024

PRESIDENT : AUBERT CATHERINE

SECRETAIRE : TERNISIEN FRANCK

**PRESENTS :**

MME AUBERT CATHERINE – M DELVAL GILLES – MME SASSIER SYLVIE – M NOLIUS YVAN – MME GODARD CATHERINE -  
MME REVEL-BREE FLORENCE – MME LASNE NICOLE – MME LORILLU MAUD – M URVOY ERIC - M FAULIN GUILLAUME - MME  
CORDON MARINA - MME DUCHATELIER JACQUELINE - M TERNISIEN FRANCK - MME MARTIN LAURENCE - M THORAVAL  
THIERRY - M LEHOUX QUENTIN - M DESVAGERS PHILIPPE

DATE DE CONVOCATION : 7 JANVIER 2024

DATE D’AFFICHAGE DE LA LISTE DES DELIBERATIONS : 13 JANVIER 2024

Le quorum est atteint. La séance peut se tenir valablement.

Monsieur TERNISIEN Franck est nommé secrétaire de séance.

Madame le Maire rappelle l'ordre du jour de la séance :

- Intervention de Caen la mer (service collecte des déchets ménagers et assimilés) sur le tri des déchets alimentaires
- Approbation du compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 15 janvier 2024
- ADMINISTRATION GENERALE  
*RAPPORTEUR : Catherine AUBERT*
  - Avis quant à la demande d'enregistrement au titre des installation classées pour la protection de l'environnement (ICPE) de la SPL NORMANTRI pour l'installation d'un centre de tri à Colombelles
  - Mise en place du Procès-verbal électronique (PVE) - Convention avec l'Agence Nationale de Traitement Automatisé des infractions (ANTAI)
- Questions diverses

Madame le maire demande l’avis du Conseil Municipal pou ajouter un point à l’ordre du jour : demande de location de la salle des fêtes et de la culture Jacques Jamet par l’auto-entrepreneuse de l’enseigne Haut comme trois pulls à un tarif dérogatoire. Le Conseil Municipal n’émet aucune objection.

### **1. Intervention de Caen la mer (service collecte des déchets ménagers et assimilés) sur le tri des déchets alimentaires**

Arrivée de Monsieur THORAVAL à 19h05.

### **2. Approbation du compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 15 janvier 2024**

Aucune observation n’est formulée. Le compte-rendu de la séance du 15 janvier dernier est approuvé à l’unanimité.

### **3. Avis quant à la demande d'enregistrement au titre des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) de la SPL NORMANTRI pour l'installation d'un centre de tri à Colombelles**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la Préfecture du Calvados a enregistré une demande présentée par la Société Publique Locale (SPL) NORMANTRI, concernant l'installation d'un centre de tri de déchets non dangereux collectés, situé sur la commune de Colombelles, 1 rue du Four à Chaux.

Elle rappelle que la SPL NORMANTRI, implantée sur un terrain de 4,3 hectares, accueillera les déchets de cartons, plastiques de 1,2 million d'habitants de 3 départements (Manche, Calvados, Orne) représentant un volume de 55 000 tonnes/an. Le centre fonctionnera du lundi au samedi de 6h à 22h et une maintenance la nuit. C'est près de 60 agents qui seront recrutés pour le fonctionnement du centre.

Par arrêté préfectoral du 11 décembre 2023, une consultation publique a été lancée du 8 janvier au 9 février 2024 pour cette opération,

Aujourd'hui, ce projet doit recueillir l'avis du Conseil Municipal en vertu des dispositions de l'article R 512-43-1 du code de l'environnement, et ce au plus tard dans les 15 jours suivants la clôture de la consultation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, émet, par 7 voix pour, 1 abstention, 9 voix contre, un avis défavorable quant à l'implantation de ce projet.

Les raisons de cette opposition reposent sur les nuisances qu'apportera le centre de tri telles que :

- La pollution liée aux nombreux camions : 97 véhicules/jour dont 37 camions équivalent à 194 passages/jour. Beaucoup trop de CO2 dégagés ;
- Les rejets dans l'atmosphère du centre ;
- Le trafic routier dans un secteur déjà très dense.

Cuverville, commune limitrophe, subit les nuisances citées ci-dessus.

Les élus précisent que les terrains de l'ex SMN auraient pu accueillir un tel site.

En outre, la présence d'habitations, proche du centre pose question.

Enfin, le cumul des activités comme l'usine d'incinération, les serres, le tri postal, Lazzaro 3 et (peut être Normandie Memory) représente un accroissement du trafic routier dans le secteur Est déjà saturé.

### **4. Salle des fêtes et de la culture Jacques Jamet - demande de location - tarif dérogatoire**

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal que Madame UDOL Adeline représentant l'enseigne Haut comme 3 pulls, installée sur la commune de Cuverville, sollicite la mise à disposition de la salle des fêtes et de la culture à un tarif dérogatoire afin d'organiser des braderies.

En effet, elle souhaite disposer de la salle deux voire trois week-ends sur l'année 2024 et 2025 au tarif « semaine », moins élevé que le tarif « week-end ».

Madame le maire précise qu'il s'agit d'une société cuvervillaise de vente de vêtements de seconde main.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Emet un avis favorable quant à la demande de Madame UDOL Adeline. Il lui sera donc appliqué le tarif « semaine hiver »,
- Précise que Madame UDOL Adeline ne pourra pas louer la salle les week-ends en période « été » car cette période est réservée aux mariages,
- Précise qu'une suite favorable est donnée à cette demande afin de soutenir cette activité locale et vertueuse.

Le point « Mise en place du Procès-verbal électronique (PVE) - convention avec l'Agence Nationale de Traitement Automatisé des Infractions (ANTAI) » est reportée à une séance ultérieure car les services sont dans l'attente d'éléments de la part d'ANTAI.

## INFORMATIONS DIVERSES

➤ Madame le Maire :

- Point sur le projet d'extension du cabinet de kinésithérapeute : Validation par la commune du plan de division parcellaire établi par le géomètre. Le terrain qui serait vendu par la commune pour l'extension du cabinet correspond à l'actuelle sente piétonne. Néanmoins, possibilité de faire le tour par la rue A.Richer pour rejoindre les commerces.
- Création de la piste cyclable Cuverville/Démouville - Gestion des eaux pluviales : les services de Caen la mer ont informé la commune qu'en application de la réglementation en vigueur, le système actuel de gestion des eaux pluvial ne peut pas être conservé (les eaux de pluie rejoignent directement les terrains agricoles à proximité). Aussi, la communauté urbaine, compétente en matière de gestion des eaux pluviales, mettra en place un système spécifique.

### Dates à retenir :

- Chasse aux œufs : Samedi 30 mars - 15h/18h - Salle des Fêtes et de la culture
- Journée nature : samedi 13 avril
- Collecte DEEE (déchets d'équipements électriques et électroniques) : Samedi 15 juin - 10h30/13h - Ateliers Municipaux
- Prochains Conseils Municipaux
  - Lundi 11 mars - 18h30
  - Lundi 8 avril - 18h00
  - Lundi 13 mai - 18h30
  - Lundi 3 juin - 18h30
  - Lundi 1<sup>er</sup> juillet - 18h30
- Prochaine commission communale "Finances" : Mardi 13 février à 18h30 (examen des demandes de subventions des associations)
- Elections européennes : Dimanche 9 juin (1 seul tour). Présence des élus pour la tenue des deux bureaux de vote

## QUESTIONS DIVERSES

Monsieur THORAVAL : est-il possible d'installer un panneau d'interdiction aux poids lourds la RD226 plus grand afin qu'il soit plus visible ?

Monsieur FAULIN précise qu'il y a des tailles réglementaires à respecter et que par conséquent, en l'espèce, ce n'est pas possible.

Fin de la séance : 20h35

Le secrétaire de séance :



TERNISIEN Franck



Le Maire,

Présidente de séance

Catherine AUBERT

